



Compte-rendu
Audience intersyndicale 1^{er} degré
Lundi 13 avril 2026



- Journal des postes au mouvement intra :

Quand poste indisponible : **poste réservé pour un statut comme contractuel.**

Si on relève des erreurs, les syndicats peuvent les faire remonter à l'administration.

- Les vœux Mob : **les personnels touchés par des mesures de carte scolaire ne sont normalement pas concernées.**

Les personnels font remonter la charge de travail énorme que représente la saisie des vœux. **Réponse : Si on veut faire ce métier, on doit pouvoir prendre le temps pour saisir les vœux.**

- Priorité départementale formations

Un CSA formation juin 2026, acte 2 des plans de formation, possibilité de faire des formations en résidence.

- **41 demandes de formation CAPPEI et 34 départs (les non-départs : enseignants très jeunes dans leur pratique, il est préférable d'assoir une pratique en école ordinaire)**

Volonté de faire évoluer les pratiques au niveau du département, + de départs en CAPPEI pour renforcer les RASED.

L'administration justifie les affectations provisoires des jeunes enseignants pour développer le goût de l'école inclusive, faire ses armes dans l'école ordinaire puis y revenir après expérience (volonté de ne pas enfermer les jeunes enseignants dans un rôle trop tôt).

- **609 contractuels dans le 1^{er} degré pour 584 ETP dont 3 sont affectés en second degré.**

39 contractuels ont démissionné depuis septembre 2025 et 7 ont été licenciés.

24 démissions de PE (4 stagiaires et 20 titulaires)

38 ETP classe vacants

36 postes remplaçants vacants

51 postes de brigade départementale vacants

1 poste de PsyEN vacant

97 TR en poste sur vacants

85 postes vacants de CPC

- Journées de classe non remplacées :

Pas d'outil pour extraire les données.

Taux d'efficacité du remplacement :

Février : 68,1%

Mars : 71,75%

(Nombre de demi-journée remplacées sur les nombres de journées devant être remplacées) Chiffres du ministère, pas calculées par la DSDEN, chiffres qui doivent être travaillés pour + de fiabilité.

- Temps partiel

115 demandes de droit et 199 sur autorisation demandes de temps partiel,

Demandes + accordées de manière mesurées, raisonnables.

- Rupture conventionnelle

Attente du décret.

- Ecole inclusive

5112 Elèves 1^{er} et 2nd degré ayant une notification d'accompagnement dont 3690 mutualisés.

Pour accompagnement individualisé, 90% des élèves sont accompagnés.

En voie d'amélioration, problématique RH, pas de ressources suffisantes par rapport aux moyens demandés.

6 élèves non scolarisés faute d'accompagnant.

Manque de place en ESMS.

Plan inclusif 2030 permet d'augmenter petit à petit et ouvrir des unités externalisées.

24 places TND à la rentrée scolaire 2027.

Création de places niveau adultes ce qui permet de libérer des places enfants en ESMS.

Absorber progressivement les élèves sans solution.

- Retraite progressive

18 demandes de temps partiel sur autorisation.

Les directeurs peuvent prétendre s'ils assument leur poste et l'intégralité de la charge de travail de leur direction, il est préférable de changer de poste.

- Respect des prérogatives des directeurs d'école par les collectivités territoriales

Travail mené par la mission maternelle pour les ATSEM, charte EN/Mairie pour réguler, souvent des consignes autonomes et non pas des consignes de mairies, Il faut alerter l'administration concernant les abus de pouvoir !

Nouveaux élus à l'éducation : des rencontres seront organisées entre les élus et la DSDEN : proposer une sorte de séminaire pour rappeler les rôles de chacun.

- Groupe départemental des directeurs d'école

Quel devenir de ce groupe ? **Départ d'une directrice en charge du plan de travail, ce plan de travail a dû être mis entre parenthèses, partage de la mission entre 2 directeurs n'a pas été facile cette année, mais lui redonner un rôle l'an prochain.**

- Rappel demandé aux IEN sur le délai règlementaire au préavis de grève : 48 h à l'avance, possibilité que ce soit un samedi à minuit.

Ce n'est pas le rôle du directeur de faire remonter les déclarations d'intention, chaque agent est responsable de sa déclaration d'intention. D'autre part, aucun fonctionnaire ne peut présumer de la mise en place d'un service minimum.

- Formation et spécificités à Courbevoie

Pas de solution.

- Campagne calomnieuse sur les réseaux sociaux de certaines écoles

Il faut le signaler à la DSDEN même si une veille est déjà en place.

Cela peut aller jusqu'à la protection fonctionnelle.

Un dépôt de plainte peut être envisagé, PHARROS aussi.

- Tableau des autorisations d'absence/colibris : changements

Calcul du quota par année civile (garde d'enfants)

Ajout du motif conjoint pour les 3 examens liés à la grossesse

Ajout d'1 jour pour mariage/PACS pour l'intéressé

3 demi-journées par an pour RIS sans contrainte trimestrielle

Motif convenance personnelle modifié en contrainte personnelle

- Rattrapage des primes REP/EP+ pour AESH

Sur la paie de mars ou d'avril

- Primes REP+ lors des pondérations

Pas de suppression si c'est le cas, faire remonter les anomalies. Pour les remplaçants, prime uniquement les jours travaillées en REP+

- Participations aux instances administratives confondues avec les formations syndicales

De droit car une convocation

Administration : Gestion des RIS et des convocations à revoir

- Concernant les formations syndicales !

Plus besoin de lettre

- Temps partiel pour les enfants de + 3 ans

Temps partiel sur autorisation : arbitrage mais pas systématiquement refusé.

- IVG ou interruption spontanées de grossesse

Tout dépend pendant le congé prévu à 100% ou avant donc CMO à 90%

- Formation AESH et animateur AESH

Expérimentation EN développée sur Asnières et Chatenay en lien avec le GRETA, formation avec public France travail, 13 formations, 11 personnes recrutées dont 8 ont cumulé AESH et animateur AESH.

Ceux qui ont abandonné ont passé le concours de PE.

Ce projet est reconduit, 3^{ème} commune intéressée : Boulogne.

Si on peut l'étendre à d'autres communes, on gage des contrats AESH pour les personnes formées donc on ne peut pas aller trop vite.

- Missions des référents Santé mentale

Anciennement secouriste santé mentale mais désormais personne repère : formation adhoc encadré par le groupe académique, par les conseillers Santé mentale.

La personne repère peut donner des conseils, transmettre des informations, animer des rencontres pour aider à percevoir les signaux faibles.

Tous les professeurs devraient avoir une sensibilité par rapport à la santé mentale des jeunes.

Fiche de saisine à remplir pour les personnels repères : manque de confidentialité : **La précision est nécessaire pour pouvoir répondre.**

- Comment signaler les mails frauduleux (messagerie pro)

Sur Carina.

- DMTA Henri Wallon à Bagneux : collègue qui perd son poste ?

Pas de fermeture, c'est un transfert automatique, rebascule.

Normalement, réception d'un courrier le 3 avril.

Questions Unsa éducation

- 1- Comment l'accompagnement des classes en école EAP proposé sur le modèle de l'accompagnement en éducation prioritaire est-il proposé aux directeurs/enseignants de ces écoles ? S'agit-il de formation(s) spécifique(s) ? Les écoles EAP doivent-elles en faire la demande, sous quelles conditions ?

La programmation était faite comme pour les dispositifs dédoublés mais irréalisable dû au manque de remplaçant.

Ces formations seront prioritaires dès le début de l'an prochain.

- 2- Des T1 avec classement n'ont toujours pas eu leur changement d'échelon avec le traitement associé. Comment est-ce possible ? Qui contacter ? Pas de réponse du gestionnaire.

Les arrêtés ont été transmis, le changement d'échelon a eu lieu cet automne.

Il faut signaler les noms car ce n'est pas normal.

ce.ia92.sg@ac-versailles.fr

- 3- Mouvement 2026 : Après transmission d'une demande de procédure accélérée de RQTH sans réponse, est-il possible de bénéficier des points handicap sur la base de l'avis du médecin des personnels, malgré l'absence actuelle de notification officielle de RQTH pour le mouvement intra ?

Non, seule une RQTH notifié peut ouvrir au point.

- 4- ASH : De nombreux élèves notifiés sont encore en attente d'AESH, où en est le recrutement de postes d'AESH ?

Recrutement en cours mais peu de candidats et qui ne correspondent pas au poste.

- 5- Mouvement 2026 : Les postes de décharge de direction sont-ils tous à titre définitif ?

Oui mais l'affectation peut être provisoire.

- 6- Mouvement 2026 : Est-ce que les brigades de formation sont participants obligatoires au mouvement ?

Non.

- 7- Mouvement 2026 : Dans le cas d'une enseignante actuellement sur une école EMILE, doit-elle repasser l'entretien pour changer d'école EMILE ?

Les postes EMILE sont au mouvement POP, ou accessible au barème intra, pas de postes à exigences particulières, si nommée à titre définitif, oui conservation.

- 8- Carte scolaire juin 2026 : En cas de fermeture actée au mois de juin, quand est-ce que le ou les personnels reçoivent leur nouvelle affectation à titre provisoire ? (Peuvent-ils prendre contact avec leur circonscription/ nouvelle école après réception de leur arrêté d'affectation donc avant la fermeture estivale ?)

Oui, ils pourront contacter leur école et peuvent prétendre à la bonification au mouvement suivant.

- 9- Mouvement 2026 : D'après la circulaire, à la page 19, il est dit que « Si un enseignant ayant obtenu un poste à titre définitif lors du mouvement ne l'occupe pas à la rentrée scolaire, il perd alors le bénéfice de ce poste »
Si l'enseignant ne l'occupe pas en cas de CLM ou CMO, au bout de combien de temps d'absence en perd-t-il le bénéfice ?
Si l'enseignant perd le bénéfice de ce poste, où est-il susceptible d'être affecté ?
(Poste provisoire ?)

Si CMO ou congé maternité, le poste est conservé. Dans le département, pas d'application à la lettre de la circulaire.

- 10- Quel recours à un enseignant en cas d'avis défavorable à l'habilitation en anglais ? Qui doit-il contacter ?

Il n'y a plus d'habilitation en anglais.

- Rattrapage des remplaçants s'ils font 30 mn de + de service ?

Normalement ça n'arrive pas.

- Avancer la paie de prime REP/REP+ pour les AESH

Versement après constat de service fait donc impossible d'anticiper.

- Rappel aux IEN qu'il faut transmettre le GEVASCO aux AESH
- Mesures de prévention pour les conditions climatiques

Travail avec le préfet, une commission travaille dessus

Pas de travaux en 25-26 car les municipalités n'avaient la possibilité de le faire.

Les situations doivent être examinées au cas par cas.

1^{er} GT F3SCT 2026/2027 sera sur le thème de l'ambiance thermique.

Julie OZIOL

UNSA-Education 92